

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance: Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. X.

No. 26.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI. 26 JUIN 1879

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou: "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires: "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

SOMMAIRE

Causerie littéraire, par Samarys.—L'affaire Letellier.—Çà et là.—Nouvelles étrangères.—Choses et autres.—Une double tragédie, par Alphonse Brot.—Histoire naturelle, par E. de Lacher.—Mélanges.—Un drame sur la Seine, par F. du Boisgobey (suite).—Curiosités de la science, par un Académicien.—Une visite au supérieur des Frères des Ecoles Chrétiennes à Paris.—Gazette des tribunaux.—Les échecs.—Le jeu de dames.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES: Québec: La nouvelle porte Kent; La visite du Gouverneur-général et de la princesse Louise à Québec: Arrivée du Gouverneur-général et de la princesse Louise au quai de la Reine; Les arcs de triomphe; Inauguration de la terrasse Dufferin, par le marquis de Lorne et la princesse Louise; La procession défilant dans la rue St-Louis; Vue de la cité de Kingston, indiquant la position du collège militaire.

NOTRE PRIME

Notre magnifique prime est maintenant prête à être livrée à ceux qui y ont droit. C'est une grande et belle gravure représentant le bonheur domestique, ou Monsieur, Madame et Bébé, comme disait Gustave Droz; sujet simple et vieux, mais toujours beau, surtout lorsqu'il inspire un véritable artiste.

C'est un tableau où le bonheur domestique apparaît sous des couleurs si charmantes, qu'il va opérer une véritable révolution parmi les malheureux qui n'ont pas eu le courage encore de contracter mariage. Les vieux garçons ne pourront pas le contempler sans prendre la résolution de laisser les froides régions du célibat où ils cherchent vainement le bonheur.

Que de gens, de filles surtout, intéressés à répandre cette gravure en augmentant le nombre de nos abonnés! Vraiment, on devrait s'associer, s'organiser comme pour la colonisation ou la propagation de la foi, afin de faire pénétrer partout notre journal avec sa prime salutaire. Nos abonnés, dans tous les cas, s'empresseront de payer ce qu'ils doivent dans le but de satisfaire à un devoir et d'obtenir une si belle gravure, dont la vue domptera les maris les plus fougueux et calmera les femmes les plus acariâtres.

Auront droit à cette prime tous les abonnés actuels dont l'abonnement sera payé jusqu'au 1er janvier 1880, et les nouveaux abonnés qui paieront une année d'avance.

CAUSERIE LITTÉRAIRE

Les peuples heureux, dit-on, n'ont pas d'histoire. A cet axiome reçu, un rigoriste de mes amis en ajoute un autre que voici: "Les peuples honnêtes n'ont pas de romans." C'est comme cela qu'il nous excuse d'avoir si peu de fictions dans notre répertoire national.

Le roman, en effet, naît à peine parmi nous. La fiction hésite à se risquer dans ce milieu sain et robuste. En voyant à tous les étages de la maison ces ménages réguliers, ces familles nombreuses, cet air d'ordre et de bonheur, ce pot-au-feu bruisant au foyer et d'où s'exhale une bonne odeur de bois franc et de soupe grasse, l'imagination tourne dos et s'enfuit vers des sphères plus troublées. On pourrait la rappeler en lui ouvrant la perspective des forêts et des grands lacs; mais l'espace désert est peuplé des héros de Fenimore Cooper dont le relief puissant est fait pour décourager les plus hardis imitateurs.

Une littérature ne peut, cependant, à notre époque, se passer tout à fait de romans. La forme naïve et par trop primitive de la légende ne saurait suffire longtemps. Ce cadre ingénu est bientôt débordé.

MM. Chauveau et Gérin-Lajoie ont essayé de fonder une sorte de roman national, un roman de crû, et ils ont réussi à faire de *Charles Guérin* et de *Jean Rivard* des types qu'un bon Canadien ne saurait oublier. Leurs personnages sont des personnages de notre vie ordinaire, et par cela même peu susceptibles de développements romanesques plus amples que ceux qu'ils leur ont donnés. Ce sont des types achevés dans leur genre et qui marquent la limite.

Plus hardi, ou peut-être plus enclin à l'imitation étrangère, M. Georges de Boucherville a tenté une incursion dans le roman proprement dit, et l'on ne saurait contester à *Une de perdue deux de trouvées* des qualités dramatiques qui en font un ouvrage intéressant et remarquable. Malheureusement, M. de Boucherville s'est arrêté là, et nous étions fort en peine d'un romancier, lorsque M. Marmette est entré dans la carrière. Celui-là est romancier, il n'est que romancier. Il n'a point fait de politique, il n'écrit pas dans les journaux: le roman le possède tout entier. On ne connaît même pas un vers de lui. Il aurait pu, cependant, incliner de ce côté sans faire une infidélité grave au roman. Il ne l'a pas voulu, se séparant en cela de M. Lemay, qui n'a pas craint de donner quelques coups de canif dans le contrat du mariage d'inclination qui le lie à la poésie, et de faire des traits à la muse avec *Picouoc*.

Le roman historique n'existe guère encore que par M. Marmette. C'est son domaine; il y règne sans partage, et, adviennent les rivaux, on peut prédire qu'ils auront quelque peine à le déloger de la place.

Mais ce n'est pas le talent que l'on doit le plus admirer en M. Marmette, c'est la vocation. Il faut en effet une vocation irrésistible pour oser écrire des romans au Canada. Le roman, d'abord, est tout ce qu'il y a de plus contraire à la vie canadienne, vie droite et pure, saine et peu mouvementée, qui s'arrête en fait d'agitation mondaine au quadrille, et en fait d'exercice d'esprit au cancan. Ajoutez à cela que la route est garnie des deux côtés de

censeurs vigilants: d'un côté, les gardiens autorisés de la morale, groupés par droit et par devoir, et de l'autre, les gardiens qui s'imposent à eux-mêmes cette corvée.

Dans ces conditions, faire du roman c'est de l'héroïsme, et, à ce point de vue, M. Marmette me paraît un héros plus extraordinaire que tous ses héros réunis. Conquérir le cœur d'une jeune fille qui s'ignore elle-même; fixer les sentiments d'une veuve volage; arrêter sur un point et attacher à un objet l'imagination affolée d'un Don Juan; échapper aux pièges d'une coquette; vaincre une belle-mère; obtenir la main d'une princesse; enlever une bergère à ses moutons, qu'est-ce que tout cela comparé à ceci: écrire un roman canadien! Que de précautions, que de vigilance sur soi-même, que de sévérité à l'égard de ses personnages, quelle police intérieure! Combien de fois M. Marmette n'est-il pas obligé de revoir et de corriger son œuvre!

Je ne verrais qu'un moyen d'échapper à la difficulté: ce serait de faire du roman réaliste, de peindre exactement la réalité, la réalité de tous les jours. En se voyant dans ce miroir franchement posé, notre société deviendrait indulgente pour les erreurs des autres sociétés; mais malheur à celui qui le premier tiendrait le miroir!

M. Marmette a entrevu la tâche, mais au lieu de s'y livrer, il a préféré s'enfermer dans les époques historiques. Il y a trouvé des succès dramatiques, des figures intéressantes, des effets plus grandioses. En somme, je crois bien qu'il a eu raison et que tôt ou tard le public le récompensera de tant de talent et d'entente dramatique employés à donner à des personnages d'autrefois cette seconde vie de la fiction plus animée et plus pittoresque que la vie vraie et depuis longtemps morte.

Mais le passé lui-même est plein de pièges à éviter, de périls à conjurer. Nos pères étaient des verts-galants. Ils se battaient bien, ils savaient encore mieux faire la cour aux dames. Ils n'avaient pas encore oublié la tradition française, qui est verte comme on sait. Le contact avec les Anglais, nation flegmatique, nous a assaigis. Nos joyeux ancêtres ne connaissaient pas d'obstacle. Raconter leurs exploits mondains scandaliserait leurs neveux et surtout ferait jeter les hauts cris à leurs nièces. M. Marmette fait bien de gazer. On ne saurait trop gazer.

Ma conclusion, vous l'attendez; la voici: c'est qu'il n'y a rien de plus facile au Canada que de ne pas écrire de romans.

SAMARYS.

L'AFFAIRE LETELLIER

Jamais question n'aura donné lieu à autant de rumeurs, de nouvelles différentes et de contradictions. Il y a quelques jours, le *Witness* publiait ce qui suit:

Au moment de son départ à Halifax, M. Joly avait reçu une dépêche l'informant que le ministre des colonies jugeait son voyage en Angleterre inutile, tous les faits étant connus. A sa première entrevue avec sir Michael Beach, M. Joly aurait constaté que M. Langevin l'avait mis sous l'impression que le refus de démission créerait une sorte de révolution dans la province de Québec. A ce propos on ajoute que M. Joly aurait dit: Eh bien! attendez la fête de la reine à Montréal et la visite du gouverneur-général à Québec, et vous verrez qu'au lieu d'une révolution, ce sont des ovations qui accueilleront le

marquis de Lorne. L'événement ayant confirmé son dire, on en aurait éprouvé une vive satisfaction.

Le ministre des colonies aurait de suite reconnu au lieutenant-gouverneur le droit de démettre ses ministres; mais il aurait beaucoup insisté sur l'intervention directe de M. Letellier dans les élections. M. Joly aurait répondu que jamais dans aucune pièce officielle on n'avait porté cette accusation, ce que sir Michael a constaté aisément par lui-même, exprimant ensuite sa surprise que M. Langevin et M. Abbott eussent signalé un fait qui n'était pas prouvé.

Le ministre des colonies aurait dit aussi que la question ne serait pas renvoyée au Canada, mais décidée en Angleterre même.

Un incident piquant, c'est que lors de la première visite de M. Joly au bureau colonial, le secrétaire de sir Michael lui dit en souriant: Savez-vous qui est dans la chambre voisine attendant comme vous? MM. Langevin et Abbott.

M. Joly se loue beaucoup de la façon dont il a été accueilli. Il a passé deux jours au château du duc de Manchester où il a rencontré le chef de l'opposition, le marquis de Hartington; tous deux lui dirent que la question serait référée au comité judiciaire du conseil privé. Lord Carnarvon a paru aussi prendre grand intérêt à l'affaire, ainsi que M. Gladstone. En résumé, M. Joly est satisfait de son voyage et plein d'espoir dans le résultat.

Quelques jours plus tard, la *Minerve* et la *Gazette* disaient qu'une dépêche de Londres annonçait que toute la question était renvoyée au gouvernement fédéral, ce qui voulait dire que le marquis de Lorne serait obligé de suivre l'avis de ses ministres relativement à la destitution de l'hon. M. Letellier.

D'après une dernière dépêche au *Globe*, la question serait renvoyée au Canada. Les autorités impériales ne voudraient pas intervenir dans la crainte de créer des mécontentements, mais elles exprimeraient fortement l'opinion que l'hon. M. Letellier avait le droit de démettre ses ministres.

On se demande si, en face d'une pareille expression d'opinion, le gouvernement canadien ira jusqu'au bout, et si, dans le cas où Sir John insisterait, le marquis de Lorne ne se croira pas obligé de garder la position qu'il a prise.

Comme on le voit, la question est loin d'être réglée.

ÇA ET LÀ

M. Bouthillier, libéral, a été élu dans le comté de Rouville par une majorité de 242 voix. M. Bouthillier sera un trésor pour les députés portés au spleen et à la mélancolie.

**

Dans la Chambre des Communes, M. Bright a donné avis qu'il ferait au ministre des colonies, samedi prochain, une interpellation au sujet de la prochaine visite en Angleterre de certains membres du gouvernement canadien dans le but d'obtenir la garantie impériale pour un emprunt destiné à la construction du chemin de fer du Pacifique.

**

La cour supérieure, composée des honorables juges Johnson, Torrance et Papi-neau, a annulé l'élection de M. Brousseau pour le comté de Verchères. Nous sommes heureux de voir que ce jugement n'a pas soulevé de récriminations injustes et condamnables. Nous l'avons dit, lorsqu'un jugement, en quelque matière que ce soit, est rendu par un tribunal composé de